

# COUPE et CHAMPIONNAT de la REUNION 2009 / 2010

## EPEE, FLEURET, SABRE

**Art. 1** La L.R.E. organise, à chaque arme, au profit de ses licenciés, une "Coupe de la Réunion", comprenant :

- 3 épreuves type « circuit »
  - un championnat régional individuel et par équipes sur un week-end :
- Samedi** : Epreuve par équipes                      **Dimanche** : Epreuve individuelle

**Art. 2** Le classement prendra en compte les points cumulés sur les trois étapes du circuit, plus les points du championnat individuel, pour chaque arme.

Le classement sera établi avec le logiciel CLAS (de la FFE) selon les barèmes de la LRE.

Un classement ne sera établi dans une catégorie, que si celle ci a été ouverte dans au moins deux étapes de la coupe de la Réunion (finale tirée).

**Art. 3** Les sélections :

Pour les circuits nationaux CADETS et JUNIORS, la Réunion dispose de 3 places sur les circuits de nationale 1, garçons et filles. Les départs sur ces circuits sont néanmoins soumis à l'accord de financement du Département directement lié à l'inscription sur liste de haut niveau (01/11/09 – 31/10/10).

Pour les Championnats de France et la fête des jeunes seront pris en compte les points obtenus au classement général de la coupe de la Réunion ainsi que les performances lors des départs en circuits nationaux pour les Cadets.

Des commissions de sélection seront mises en place, une par arme.

**Art. 4** Catégories :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - Poussins (2001 et après) | - Pupilles (2000 et 1999)         |
| - Benjamins (1998 et 1997) | - Minimes (1996 et 1995)          |
| - Cadets (1994 et 1993)    | - Juniors (1992 à 1990)           |
| - Seniors (1989 et avant)  | - Vétérans ( avant le 01/01/1971) |

Ouverture d'une catégorie : A partir de deux inscrits afin qu'il y ait au minimum une finale directe. Poules à partir de 4 tireurs. Ils ont, pour effectuer plus de matchs, la possibilité de participer dans un tableau mixte dans la même catégorie ou en surclassé.

Championnat par équipes: composition de l'équipe :

L'équipe se compose de trois tireurs du même club avec un remplaçant, *non obligatoire*.

L'équipe pourra se composer de tireurs surclassés ou doublement surclassés (art.5).

Une équipe ne pourra compter plus de 1 tireur inscrit dans une autre équipe. Le Comité d'Organisation pourra déroger ou renforcer ces critères pour faciliter le déroulement des épreuves. Ces modifications seront notifiées aux clubs avant le samedi 10H00.

En cas de mixité, l'équipe ne pourra tirer que dans la catégorie masculine correspondante. Les filles qui tirent dans une catégorie supérieure garçon doivent avoir un double surclassement.

**Art. 5** Sur classement et double sur classement (art.8.1.6. du règlement int. De la F.F.E.) :

**Le simple sur classement** est permis à tout tireur qui désire tirer dans la catégorie immédiatement supérieure ; il ne fait l'objet d'aucune demande particulière. Tout tireur inscrit dans 2 catégories ne peut faire appel à la clause des 10 minutes de repos si changement de catégorie mais de 3 minutes maximum.

**Le double sur classement** permet de tirer deux catégories au dessus mais doit faire l'objet d'un dossier médical agréé par la commission médicale de la F.F.E., visé par le médecin de la L.R.E. Il est autorisé à une seule arme à partir de benjamin 2 (confère guide fédéral).

**Chaque tireur** est autorisé à tirer dans **2 catégories au maximum** par compétition en individuel comme en équipes. Il règlera ses deux engagements (y compris en vétéran et senior).

**Le simple ou double surclassement** d'un ou plusieurs tireurs ne doit pas être préjudiciable au bon déroulement de la compétition dans sa propre catégorie: un tireur non titulaire de double surclassement ne pouvant rester seul ... et donc ne pas tirer.

**Art. 6** Engagements :

Chaque club devra envoyer la liste de ses engagés au club organisateur **ET** au responsable informatique chargé de préparer la compétition sur ENGARDE pour le **vendredi soir au plus tard**.

La liste comportera:

- en individuel, pour, chaque catégorie, les noms, dates de naissance et N° de licences des tireurs
- pour chaque équipe, la composition définitive avec le nom des tireurs (en cas de retrait d'équipe, prévenir l'organisateur afin de ne pas déplacer une autre équipe pour rien).

**Art. 7** Participation : de 5 euros à l'inscription et 10 euros par équipe.

**Art. 8** Licences :

Tout tireur devra présenter sa licence.

En cas d'absence de licence mais d'inscription sur la liste des licenciés de la LRE, le Président de la ligue tranchera.

**Art. 9 Blasons :**

Le blason rouge devra être porté sur l'épaule opposée au bras armé de tous les Pupilles et Benjamins. Les minimes devront porter le blason bleu. Son absence provoquera un carton jaune par match.

**Art. 10 Les Poussins :** participent à un rassemblement (sans élimination) en coupe. Mais un tableau avec élimination sera organisé en championnat.

Ils tireront au fleuret simple, en tenue réglementaire. Les filles (si elles sont moins de 4) et les garçons tirent ensembles et font l'objet d'un classement commun mais un classement pour les filles sera aussi édité.

**Art. 11 Scratch :** Le comité d'organisation et le Directoire technique déclarent le scratch quand ils le décident à tout moment après l'heure d'appel de la catégorie du tireur. A ce moment aucune inscription ne sera plus acceptée.

**Art. 12 Horaires :**

**COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL:**

**AU FLEURET ET AU SABRE :**

**8H30** : Inscription et contrôle des MINIMES, JUNIORS et VETERAN..

**9H30** : Inscription et contrôle des catégories POUSSINS et PUPILLES.

**10H30** : Inscription et contrôle des catégories BENJAMINS, CADETS et SENIORS

**Scratch** et début des épreuves **30 minutes** après le début de l'inscription.

**AL'EPEE :**

**8H30** : Inscription et contrôle des MINIMES, JUNIORS et VETERANS.

**10H30** : Inscription et contrôle des catégories BENJAMINS, CADETS et SENIORS

**Scratch** et début des épreuves **30 minutes** après le début de l'inscription.

**CHAMPIONNAT PAR EQUIPES:**

**AUX TROIS ARMES :**

**13h30** : Réception des éventuelles modifications au sein des équipes et inscription des arbitres par la **commission d'arbitrage**.

**14h00** : Appel et contrôle des équipes complètes TOUTES CATEGORIES.

**Scratch** et début des épreuves **30 minutes** après le début du contrôle.

**Art. 13 Tenue :**

Tenue réglementaire, veste et culotte (350N), cuirasse de protection (350N) jusqu'à benjamins inclus et (800N) pour les plus grands, gant recouvrant la manche sur la moitié de l'avant bras, mi-bas remontant sous le pantalon, celui-ci recouvrant le genou jusqu'au haut du tibia.

Les cheveux longs doivent être attachés.

Au fleuret, la cuirasse électrique doit être à la bonne taille (épaules et crêtes iliaques).

**Art. 14 Caractéristiques des armes :**

***LA POIGNEE ORTHOPEDIQUE EST INTERDITE aux petites catégories jusqu'a benjamins inclus.***

Poussins : FLEURET 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm

Pupilles et benjamins : FLEURET 2 = lame de 82 cm coquille de 10 cm

Minimes et plus : FLEURET 5 = lame de 90 cm coquille de 12 cm

Benjamins : EPEE 2 = lame de 82 cm coquille de 11,5 cm

Minimes et plus : EPEE 5 = lame de 90 cm coquille de 13,5 cm

Poussins : SABRE 0 = lame de 77 cm coquille de 8,5 cm

Pupilles et benjamins : SABRE 2 = lame de 82 cm coquille de 12,5 cm

Minimes et plus : SABRE 5 = lame de 90 cm coquille de 14 cm

Par choix tactique, les tireurs sont autorisés à choisir une lame plus courte

**Art.15 Matériel :**

Les poussins tirent à lames ordinaires

Matériel électrique obligatoire à l'exception des poules en Pupilles et Benjamins au Sabre.

Chaque tireur étant responsable de son matériel, il se verra infliger les sanctions prévues au règlement de la F.F.E. au cas où son matériel ne fonctionnerait pas ou serait non conforme.

**Cependant, les arbitres devront être plus indulgents (avertissement initial verbal) avec les poussins et pupilles dont le matériel appartient aux clubs.**

**Art. 16 Formule COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :**

Un tour de poules puis tableau d'élimination directe.

**La troisième place ne sera pas tirée en coupe (mais le sera en championnat).**

Pour **les Poussins**, 2 tours de poules, sans tableau d'élimination uniquement en coupe.

En cas de mixité (sexe et/ou catégorie), un tri sera effectué après les poules pour constituer les tableaux d'élimination directe.

**Poules et tableaux :** (Logiciel « EN GARDE »)

La constitution des poules se fera en fonction du classement de l'année précédente pour la première épreuve puis du classement actualisé pour les suivantes. (Elle est labyrinthique)

Les mixtes et les surclassés seront classés après ceux de la catégorie, en fonction de leurs points.

Le classement du tableau d'élimination directe tiendra compte du classement à l'issue des poules.

Pour les poussins en Coupe, le classement final de la compétition se fera à l'issue de ces 2 tours de poules.

**Remarque :** Un championnat devant désigner le meilleur de l'année dans la catégorie, il n'y aura pas de mixage de catégories afin de ne pas fausser le classement.

**Art. 17 Formule CHAMPIONNAT PAR EQUIPES :**

Tableau d'élimination directe jusqu'à la finale.

La troisième place sera tirée.

**Tableaux :** (Logiciel ENG-EQ12 de la FFE)

Les équipes seront initialement classées par rapport aux points acquis par les trois tireurs le mieux classés qui la composent, à la coupe de la Réunion : (tireur X = 36 pts + Y = 14 pts + Z = 4 pts soit 54 pts).

**En cas d'équipe avec élément surclassé,** ce tireur n'apportera aucun point à son équipe sauf s'il a été classé dans la catégorie de son équipe au cours de la saison. (ex: 40 pts en minime, 5 pts en cadets => le minime apporte 5 pts à l'équipe cadets). De même dans le cas d'une équipe mixte, la ou les tireuses n'apporte/n'apportent que les points obtenus chez les garçons dans la saison.

**Art. 18 Assauts :**

**COUPE et CHAMPIONNAT INDIVIDUEL:**

	<u>POULES</u>	<u>TABLEAU</u>
<b>Poussins / Pupilles</b>	4 T / 3 mn	6 T / 2x2 mn
<b>Benjamins</b>	4 T / 3 mn	8 T / 2x2 mn
<b>Minimes</b>	5 T / 3 mn	10 T / 2x3 mn
<b>Cadet/Juniors/Seniors/Vétérans</b>	5 T / 3 mn	15 T / 3 x 3 mn
<b>Vétérans</b>	5 T / 3 mn	10 T / 2 x 3 mn

Une pause d'une minute est accordée entre chaque reprise (30 secondes pour les poussins, pupilles et benjamins). Les tireurs sont alors autorisés à recevoir les conseils de l'entraîneur.

A la fin du temps réglementaire, celui qui a mis le plus de touches a gagné.

Celui qui arrive au nombre de touches prévues avant la fin du temps a gagné.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, et avant qu'il ne soit accordé une minute supplémentaire pour « mort subite », l'arbitre procède au tirage au sort qui désignera le vainqueur du match au cas où l'égalité persisterait après la minute.

Sabre, le premier des 2 tireurs arrivant au score de 8, 1 mn de repos, à 6 pour les assauts en 10.

**CHAMPIONNAT PAR EQUIPES:**

MATCH : Touches et durée en fonction de la catégorie.

- **PO et PU :** relais en 27T (9x3T et 3mn/match)
- **BEN et MIN :** relais en 36T (9x4T et 3mn/match)
- **CAD, JUN, SEN et VET :** relais en 45T (9x5T et 3mn/match)

**Art. 19 Barèmes :**

Chaque épreuve de la « coupe de la Réunion » a pour coefficient 1.

Un barème commun de cotation est appliqué après chaque étape :

1 <sup>er</sup> =	18 pts	- 5 à 8 <sup>ème</sup> =	6 pts
2 <sup>ème</sup> =	14 pts	- 9 à 16 <sup>ème</sup> =	4 pts
3 <sup>ème</sup> =	10 pts	- au delà de 16 <sup>ème</sup> =	2 pts

Le championnat de la Réunion applique la grille spécifique ci-après :

1 <sup>er</sup> =	25 pts	- 5 à 8 <sup>ème</sup> =	9 pts
2 <sup>ème</sup> =	20 pts	- 9 à 16 <sup>ème</sup> =	6 pts
3 <sup>ème</sup> =	16 pts	- au delà de 16 <sup>ème</sup> =	3 pts
4 <sup>ème</sup> =	13 pts		

**Art. 20 Arbitrage :**

Les matches seront dirigés par des arbitres répertoriés par la C.R.A, ils appliqueront le règlement international.

Les arbitres seront convoqués par le responsable de la commission d'arbitrage qui fournira la liste au directoire technique le jour de l'épreuve.

Tous les clubs devront présenter un arbitre par tranche de 5 tireurs présentés dans la catégorie minimes et supérieures (hors handisports). Dans le cas où le nombre d'arbitres présentés n'est pas suffisant, le club ne pourra présenter que le nombre de tireurs correspondant aux nombres d'arbitre présentés. Néanmoins le Directoire Technique pourra décider de laisser les tireurs s'inscrire si la non présentation d'arbitre est lié à un cas de force majeure.

L'arbitrage avertira puis sanctionnera l'attaque en passe avant ou en courant en Po-Pu-Ben, ainsi que le jeu désordonné et violent.

L'arbitre sanctionnera l'utilisation du bras non armé et la substitution de la surface valable, tête baissée, sauts, postures dangereuses au cours de la phrase d'armes.

L'arbitre est responsable de l'ordre et de la sécurité directe et indirecte sur et autour de la piste.

#### **Art. 21 RECLAMATIONS :**

Les éventuelles réclamations sont formulées par le tireur qui se sent lésé sauf en poussin, pupille et benjamin où l'entraîneur pourra se substituer au tireur.

L'arbitrage n'étant pas une science exacte mais un acte humain, il est rappelé aux tireurs et techniciens qu'il existe deux types de réclamations :

**a) Sur les fautes d'appréciation ou d'interprétation de l'arbitre : Décisions non discutables**

C'est au tireur qui se sent lésé de changer son jeu qui paraît mal interprété par l'arbitre.

Ex : Si une parade riposte est interprétée comme étant une contre attaque, il n'y a rien à redire.

**b) Sur les fautes de non application des règles : Décisions discutables**

C'est au tireur de faire immédiatement appeler le Directoire Technique qui juge les faits.

Ex : L'arbitre donne la contre attaque valable alors que l'attaque simple directe est non valable, il y a non application de la convention donc « faute de l'arbitre ».

#### **Art. 22 Arrêt du match :**

Un seul arrêt de dix minutes, à partir de l'avis du médecin ou de son représentant, est autorisé en cas de malaise ou de blessure. En cas de récurrence pour le même traumatisme, le tireur sera déclaré forfait.

#### **Art. 23 Cahier des charges d'organisation :**

Le **club organisateur** s'engage à respecter les points suivants:

- 1) Le club organisateur s'engage à effectuer les démarches auprès de son service des sports suffisamment à l'avance pour obtenir en priorité le **gymnase le mieux adapté à la compétition** (accès, services, espace, ...).
- 2) Avant la compétition, 2 semaines avant, il précise le nom du **responsable informatique** pour la compétition et celui du **contact pour les inscriptions**.
- 3) Il mobilise l'ensemble de ses **techniciens pour l'organisation** et le suivi de la compétition en particulier pour le championnat par équipes géré manuellement sans assistance informatique.
- 4) Il s'assure de la présence d'un membre de la commission d'**arbitrage**, à défaut, il nomme un dirigeant gestionnaire des arbitres de la compétition. En début de compétition, il s'assure de la mise en place du **directoire technique**
- 5) Il désigne l'un de ses adhérents pour **enregistrer les inscriptions**
- 6) Pour la compétition, il prévoit **trois emplacements (tables et chaises)**:
  - Un pour les inscriptions.
  - Un pour le matériel informatique de ligue avec branchement électrique.
  - Un pour la gestion des arbitres.
- 7) Pour la compétition, il s'assure de la mise à disposition de **l'équipement suivant**:
  - chronomètres, jauges et pesons ainsi que planchettes et stylos (une partie fournie par la LRE, à vérifier).
  - 8 pistes tracées, équipées et fonctionnelles, le matériel de ligue et du club n'étant pas suffisant, chaque club doit mettre à disposition au moins une piste électrique en état de marche (testée). Le **matériel de ligue** doit être récupéré et testé au moins une semaine AVANT la compétition (ou à la compétition précédente).
  - Sonorisation : prévoir au moins un micro
- 8) Il gère une **buvette** où les tireurs et accompagnateurs trouveront boissons et nourriture toute la journée en quantité suffisante, aux horaires des pauses et à prix raisonnables,
- 9) Il s'assure de la présence de la trousse **médicale** de la Ligue et s'assure que les services de première urgence peuvent être mobilisés en cas de problème.
- 10) Il assure les **actions de communications** avant et après la compétition.

#### **Art. 24 Directoire technique :**

*Il est composé d'un cadre technique du club organisateur qui désigne deux autres personnes qualifiées :*

Il fait respecter le règlement (art.505 de la FIE). Il juge et prend toutes décisions sur les cas qui relèvent de la technique et de l'arbitrage et peut demander avis au président de la CRA. Il est souverain de ses décisions.

#### **Art. 25 Comportement :**

Tout manquement aux règles déontologiques de notre discipline sera sanctionné par le directoire technique sur appel de l'arbitre. Le règlement FFE sera appliqué pour les actes disciplinaires : carton noir, commission de discipline.

Il est rappelé qu'une attitude digne et correcte doit régner pendant la compétition, sur et en dehors de la piste.

#### **Art. 26 Tout participant à la coupe et au championnat de la Réunion accepte l'application du présent règlement. Tout club affilié à la LRE s'engage à respecter le présent règlement et à le diffuser à ses adhérents.**